



**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis n° 61-2011**

**Demande d'octroi d'un crédit de construction de CHF 2'000'000.- pour la mise en séparatif du chemin de la Cavenettaz, le remplacement d'une conduite d'eau potable, la construction d'un trottoir et l'extension de l'éclairage du chemin de la Cavenettaz**

Composition Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Charles Leu	Président
Samuel Droguet	Rapporteur
Philippe Muggli	Membre

Dates des réunions
28 mars 2011
12 avril 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

La commission des finances (COFIN) remercie Madame Grec pour sa disponibilité et pour les informations transmises.

Les remerciements vont également à la commission ad hoc avec laquelle nous avons pu échanger nos points de vue.

Le présent préavis fait suite au préavis 57-2010 qui comprenait l'aménagement d'un espace public, accepté par le conseil communal et la mise en séparatif du chemin de la Cavenettaz, objet du présent préavis.

## 2. Commentaires de la COFIN

La motion Thierry Amy demandait l'étude exhaustive de l'ensemble des travaux de mise en séparatif sur le territoire de la commune. C'est chose faite.

Il apparaît que pour obtenir 100% de la mise en séparatif, il faudra investir CHF 2'220'000.-. A ce montant, il faudra ajouter les coûts des travaux qu'il sera opportun de réaliser en parallèle, comme cela est proposé pour le chemin de la Cavenettaz. En effet, pour ce dernier, la mise en séparatif coûte CHF 1'100'000.-, mais l'ensemble des travaux représente CHF 2'000'000.-.

Ce préavis traite de différents thèmes détaillés ci-après, hors honoraires et hors divers et imprévus :

1/ Mise en séparatif chemin Cavenettaz :	CHF 1'100'000.-
2/ Remplacement conduite EP chemin Cavenettaz :	CHF 165'000.-
3/ Aménagements routiers chemin Cavenettaz :	CHF 475'000.-

**TOTAL CHF 1'740'000.-**

Les coûts ci-dessus comprennent la TVA à 8%.

Le thème 1/ correspond à la mise en séparatif du chemin de la Cavenettaz. Ces travaux permettront de respecter la législation en vigueur et sont indispensables selon l'avis de la COFIN.

Les thèmes 2/ et 3/ ne sont pas obligatoires mais il paraît logique de se poser la question de l'opportunité de réaliser ces travaux en même temps que la mise en séparatif du chemin de la Cavenettaz. A notre avis, le conseil communal devrait débattre de l'opportunité de dépenser CHF 640'000.00 (CHF 475'000.00 + CHF 165'000.00) en plus des CHF 1'100'000.00 strictement

nécessaires à la mise en séparatif. En effet, il peut être intéressant de réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et mettre en place de nouveaux aménagements routiers au chemin de la Cavenettaz en même temps que la mise en séparatif. Cependant, ces travaux ne sont pas indispensables et ils alourdissent la facture.

### 3. Analyse de la COFIN

Les coûts se décomposent de la manière suivante

Épuration des eaux (mise en séparatif) :	CHF 1'100'000.-
Service des eaux (remplacement conduites d'eau) :	CHF 165'000.-
Réfection chaussée et trottoir :	CHF 415'000.-
Éclairage publique :	CHF 60'000.-
Divers et imprévus :	CHF 10'000.-
Honoraires :	CHF 250'000.-
	<b>TOTAL CHF 2'000'000.-</b>

Nous relevons que les coûts annoncés ont diminué de CHF 180'000.- par rapport au précédent préavis. Le poste divers et imprévus est ainsi passé de CHF 190'000.- à CHF 10'000.-. Des sondages ont été réalisés en 2011, on peut donc en déduire que le mandataire dispose de toutes les informations et que le risque d'imprévus est très faible.

Coût séparatif au budget 2009 :	CHF 1'700'000.-
Coût séparatif au budget 2010 :	CHF 1'700'000.-
Coût selon présent préavis :	CHF 2'000'000.-

Nous constatons une augmentation des coûts d'environ 18 %.

### 4. Conséquences financières

Comme nous l'avons vu au chapitre 3, les coûts totaux représentent CHF 2'000'000.-. On notera que les travaux pour la conduite d'eau potable pourront bénéficier d'une subvention de l'ECA dont le montant est estimé à CHF 20'000.-, ce qui réduira quelque peu les dépenses pour la commune.

La Municipalité envisage d'amortir les coûts de la manière suivante :

1. Conduite d'eau potable CHF 165'000.- par prélèvement sur le fonds 9280.03 . La totalité du coût est ainsi amortie.
2. Mise en séparatif CHF 410'000.- pris sur le fonds 99280.04 épuration. Le solde à amortir sur 30 ans pour ce poste est donc de CHF 690'000.- (1'100'000 - 410'000), soit CHF 23'000.- par an.
3. Autres travaux et honoraires : CHF 735'000.- à amortir sur 30 ans, soit CHF 24'500.- par an

Compte tenu des prélèvements aux réserves, le solde à amortir sur 30 ans est de CHF 1'425'000.-.

La charge totale pour les premières années en cas d'acceptation du préavis peut être calculée de la manière suivante :

Intérêts (3,5% de CHF 1'425'000.-) :	CHF 49'875.- par an
Amortissement mise en séparatif :	CHF 23'000.- par an
Amortissement solde des travaux et honoraires :	CHF 24'500.- par an
<b>TOTAL CHF 97'375.- par an</b>	

Cette charge financière représente un peu plus d'un point d'impôt pour ce seul objet. Mentionnons encore que cette estimation dépend des fluctuations des réserves. La charge effective pourrait être plus élevée.

Au 15 octobre 2010, la commune avait contracté des emprunts pour un montant total de CHF 10'000'000.-. Au vu des liquidités disponibles et des investissements prévus, la Municipalité a prévu de contracter un emprunt supplémentaire de CHF 3'000'000.- en 2011. Le montant total des emprunts s'élèvera donc à CHF 13'000'000.-.

La COFIN tient toutefois à relever que le montant d'emprunt de 13'000'000.- ne couvre pas tous les investissements déjà votés, ni a fortiori les investissements à venir (Station d'épuration par exemple)

## 5. Conclusion

La COFIN recommande Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 61-2011, toutefois :

La COFIN est convaincue qu'il est indispensable de réaliser les travaux de mise en séparatif et de remplacer la conduite d'eau potable, mais la COFIN émet le souhait que la Municipalité limite au strict minimum les aménagements routiers. L'aménagement des rues du village devrait être évalué financièrement dans son ensemble, afin de déterminer des priorités d'investissement.

Cugy, le 19 avril 2011

---

Jane Meylan

---

Samuel Droguet  
Rapporteur

---

Charles Leu

---

Philippe Muggli